

LA COMMISSION DE LÉGISLATION

La commission de législation de la chambre des notaires s'est réunie à Québec les 18 et 19 décembre dernier. Étaient présents : MM. L. Bélanger, V.-W. Larue, E.-A. Beaudry, J.-A. Charlebois, L.-P. Sirois, J.-E. Boily et J.-Edmond Roy.

Plusieurs dispositions importantes ont été arrêtées pour être soumises à la prochaine session de la chambre.

Ainsi, l'examen écrit des aspirants à la pratique ou à l'étude qui devait durer neuf heures consécutives en vertu de l'ancien règlement a été divisé en deux séances qui ne se tiendront pas le même jour.

On a constaté, en effet, que les élèves sortaient épuisés de cette longue séance de neuf heures et qu'ils abandonnaient la tâche, ne pouvant résister à cette épreuve physique.

Le nouveau mode, qui est beaucoup plus humain, sera sans doute adopté par la chambre, et les élèves auront justice.

Il a été résolu aussi de contrôler les examens oraux de la même façon que les examens écrits. Depuis quelques années, on constatait un certain relâchement dans cette partie de l'examen.

Le mode qui sera suggéré est ingénieux et nous croyons qu'il sera de nature à sauvegarder les intérêts de tout le monde.

Plusieurs amendements au Code du Notariat ont été préparés. La plupart ne regardent que la régie interne ou sont pour couvrir des défauts de rédaction.

Ainsi on expliquera clairement ce qu'est le brevet de cléricature, comment et dans quel cas il peut être transporté.

La chambre verra à ce que les notaires arriérés dans leurs contributions ne puissent pas céder, acheter ou posséder des greffes sans être bien en règle avec la loi.

Un amendement sera aussi proposé afin d'éviter aux élèves dont la cléricature n'est pas parfaitement régulière, le trouble onéreux de s'adresser à la législature.

M. le notaire L. Bélanger, président de la chambre, a proposé et il a été résolu unanimement qu'à l'avenir l'on devrait exiger des aspirants à la pratique du notariat des connaissances sérieuses de comptabilité et des notions d'économie politique.

Voilà, croyons-nous, un excellent pas dans la voie des réformes sérieuses et nous en félicitons sincèrement ceux qui en ont eu l'idée.